

# Le Département repêche ports et aérodrome

Le Département récupère les concessions du port et l'aérodrome de Granville. Il change aussi le périmètre de celui de Saint-Vaast-la-Hougue pour travaux.

**Travaux au port de Saint-Vaast-la-Hougue.** L'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue est octroyée à la Société publique locale (SPL) des ports de Manche. Vendredi, les conseillers départementaux ont approuvé, à l'unanimité, un avenant à cette convention. Elle porte sur la modification du périmètre de la concession portuaire dans le cadre du projet Tati-hou, qui implique la création d'un comptoir touristique et culturel à construire sur le port, pour accueillir dans de meilleures conditions le public.

Ce comptoir abritera l'espace accueil billetterie pour l'île et un local pour le grutage du port de plaisance. Le nouveau bâtiment sera implanté en entrée du port, pour favoriser son attractivité. De ce fait, la zone technique à usage de carénage doit être partiellement déplacée, pour permettre la construction de ce nouveau bâtiment.

**Récupération des concessions du port de Granville.** Il s'agit d'une délibération « pas anodine », selon le président du Département, Marc Lefèvre. Les élus ont décidé que les concessions pêche, commerce et plaisance du port de Granville revien-

nent au Département, en avançant même le transfert de celle du port de plaisance, entre la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et lui, dès le 31 décembre 2020. Comme celles des ports de pêche et de commerce. Alors qu'elle devait durer jusqu'au 31 décembre 2023.

Les élus ont approuvé cette transition de la gestion portuaire pour permettre la réalisation des aménagements portuaires prévus par le Département sur le port de Granville : valorisation des espaces portuaires, extension des terre-pleins de carénage de pêche, extension du port de plaisance. C'est la SPL ports de la Manche qui reprend à son compte l'ensemble de la gestion des espaces portuaires commerce, pêche et de plaisance au Hérel. L'ensemble du personnel de la CCI, lié jusqu'ici à ces espaces, lui est transféré.

**Aérodrome de Granville - Mont Saint-Michel.** Autre transfert non anodin, celui de l'aérodrome Granville - Mont Saint-Michel, entre la CCI et le Département. « Celle-ci ne peut plus assurer la gestion de l'aérodrome, selon Marc Lefèvre et son vice-président Jean Morin. Elle pensait être obligée de devoir l'abandonner,

car ses autorités de tutelle n'acceptent plus que les CCI assument un déficit de ce type de structure. » Un déficit qui tourne autour de 50 000 €.

« Cet aérodrome est un outil utile et, après discussion, nous sommes tombés d'accord pour le reprendre à notre compte pour 1 € symbolique, et en assurer l'entretien et la gestion », a expliqué le président du conseil départemental.

On en revient à ce qui s'est passé déjà avec l'aérodrome de Lessay et l'aéroport de Maupertus - Cherbourg, quand l'État a décidé de transférer propriété, aménagement, entretien et gestion des aérodromes civils aux collectivités territoriales.

L'aérodrome de Granville - Mont Saint-Michel, ce sont 52 ha, une piste en dur de 30 m de large et 900 m de long et une aire de stationnement des avions, une aérogare avec restaurant, deux postes de carburant, deux hangars destinés au stockage des avions. Le Département devra aussi passer une convention avec l'aéroclub de Granville. Le site a été estimé à 460 000 € par le service des Domaines.

Yann HALOPEAU.